



Mairie de Lautrec

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-218101392-20260617-DECISION2026_8-AR



DECISION DU MAIRE

Décision n° 2026-8

MARCHE DE TRAVAUX – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES PMR – SALLE JACQUES MAZENS

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-30 en date du 30 mars 2026 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de mise aux normes PMR -salle « Jacques Mazens »

Considérant le devis de l'entreprise TORIJA Christopher ayant son siège Les caparouniés 81440 LAUTREC

DECIDE

Article 1 : de valider l'offre de l'entreprise TORIJA Christopher ayant son siège Les caparouniés 81440 LAUTREC pour la réalisation des travaux de mises aux normes PMR au gymnase « Jacques Mazens » pour un montant 5 611.50 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 17 juin 2026

Le Maire,
Thierry DAGUZAN

Mise en ligne : 18 Juin 2026